

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Le canton de Neuchâtel et Groupe E lancent un programme de soutien aux installations solaires photovoltaïques

Le Département de la gestion du territoire du canton de Neuchâtel et Groupe E ont présenté ce jour au Château de Neuchâtel leur programme de promotion des installations photovoltaïques. Cette action, qui s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique cantonale, vise à soutenir financièrement la pose de panneaux solaires. Afin d'encourager le développement de cette nouvelle source d'énergie renouvelable, Groupe E va allouer 2,6 millions de francs à sa clientèle neuchâteloise.

Lancé initialement dans le canton de Fribourg, où il rencontre un franc succès, le programme de promotion des installations photovoltaïques s'adresse maintenant également aux particuliers, aux collectivités et aux institutions publiques clients de Groupe E (les personnes morales en sont exclues) du canton de Neuchâtel. Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs des deux partenaires : la promotion et le développement des nouvelles énergies renouvelables.

Le Conseil d'Etat souhaite que l'utilisation de l'énergie solaire progresse dans le canton et est conscient que ce mode de production d'énergie contribuera de plus en plus à la couverture des besoins, en particulier dans le domaine de l'habitat. La nouvelle loi sur l'énergie votée par le Grand Conseil le 31 mars 2009, mais faisant l'objet d'un référendum, prescrit la pose d'installations solaires sur tous les bâtiments neufs. D'autre part, dans son rapport du 16 février 2009 concernant la situation économique et financière, le Conseil d'Etat se fixe comme but d'arriver à terme à garantir l'autonomie énergétique du canton. Entre autre en renforçant l'innovation, favorisant l'économie locale et fédérant les entreprises, hautes écoles et instituts de recherche oeuvrant dans ce domaine. Les moyens du fond cantonal de l'énergie seront mis à disposition pour permettre la réalisation de ces actions.

Dans le cadre des mesures de crise 2009, le canton a décidé de soutenir en premier lieu l'efficacité énergétique, raison pour laquelle il accorde des subventions spéciales pour le remplacement des fenêtres, l'assainissement thermique des bâtiments et le remplacement des chauffages électriques. Les subventions régulières restent inchangées (chauffages au bois et réseaux de chaleur à distance, capteurs solaires thermiques, bâtiments MINERGIE neufs et rénovés). Un budget global pour toutes ces mesures a été voté par le Grand Conseil le 1 avril et se monte à 4 millions de francs pour 2009.

Le soutien aux installations photovoltaïques fait également partie du programme de soutien aux nouvelles énergies renouvelables de Groupe E. L'entreprise va allouer 8 millions de francs dans les trois cantons qu'elle dessert, au pro rata de l'énergie distribuée (Fribourg : 5 millions de francs ; Neuchâtel : 2,6 millions ; Vaud : 400'000 francs). D'ici à

2030, Groupe E prévoit d'investir 350 millions de francs dans les domaines du solaire, de la biomasse, de l'éolien et de la mini-hydraulique.

Dépôt des dossiers avant le 31 décembre 2009

Les propriétaires intéressés par ce programme sont invités à déposer leur demande auprès du Service cantonal de l'énergie qui s'occupe de la coordination générale de ce nouveau programme de promotion. Il veille également à la bonne adéquation avec les permis de construire et les éventuels autres programmes de promotion disponibles, en particulier ceux de la Confédération. Les demandes de subventions devront être déposées jusqu'au 31 décembre 2009. Le délai pour la fin des travaux est, quant à lui, fixé au 31 décembre 2010. Les propriétaires devront, en outre, respecter certaines conditions relatives à la planification, à la puissance et au raccordement au réseau électrique.

Par équité entre tous les propriétaires de bâtiments du canton, le Service de l'énergie a également proposé aux autres distributeurs d'électricité neuchâtelois de participer à cette action. Viteos, dans le cadre de sa stratégie future d'investissements dans les énergies renouvelables, intègre ce programme et se positionnera dans les trois prochains mois.

Neuchâtel, le 25 août 2009

Pour tout renseignement complémentaire :

Service cantonal de l'énergie
Jean-Luc Juvet, chef de service
Tél. 032 889 67 20
Service.Energie@ne.ch

Groupe E Communication
Tél. 026 352 54 33
communication@groupe-e.ch
groupe-e.ch

Groupe E en bref

Groupe E est No 1 de la distribution d'énergie électrique en Suisse romande et a été constitué le 1er janvier 2005 lors de la fusion des Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF) et de l'Electricité Neuchâteloise SA (ENSA). Groupe E emploie environ 1200 collaboratrices et collaborateurs et forme 120 apprentis. Groupe E dessert 460'000 habitants, distribue 3 TWh/an et produit directement 1,8 TWh/an d'énergie électrique par ses propres installations soit : 11 centrales hydroélectriques, 8 barrages et 4 centrales thermiques.

Vous trouverez plus d'informations sur le site www.groupe-e.ch